



AIDE INDIVIDUELLE A LA CREATION DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES

Direction régionale
des affaires culturelles
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

FORMULAIRE

Demandeur

Nom _____ Prénom _____ Mme M.

Adresse _____

Tél. _____ Adresse électronique _____

Adresse atelier _____

Tél. atelier _____

Date de naissance _____

Nationalité _____

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf (ve)

Vie maritale Pacsé(e)

Situation professionnelle

Fonctionnaire Salarié Profession libérale (BNC)
Autre à préciser :

N° d'affiliation à la maison des artistes ou AGESSA :

Domaine (cochez une seule case correspondant à la dominante de votre projet)

Peinture sculpture Installation Photographie
Vidéo Nouveau Média Autre à préciser : _____

.../...

Bourses/allocations/prix déjà obtenus en France et/ou à l'étranger

Année

Intitulé

Résumé et durée du projet

Budget prévisionnel équilibré du projet (sommes arrondies à l'euro supérieur)

Dépenses prévisionnelles détaillées	Montant	Financement prévisionnel	Montant
		DRAC (montant sollicité) :	
		AUTRES RESSOURCES :	
		(préciser l'origine : ressources propres, prêt bancaire, partenariat, autres...)	
Total 1*		Total 2*	

***Le montant du total 1 doit être égal au montant du total 2**

Signature

Je soussigné, certifie l'exactitude des renseignements fournis et ne saurais rendre responsable la DRAC en cas de perte, vol ou dégradation du dossier.

Fait à

Le

Signature



AIDE INDIVIDUELLE A LA CREATION DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES

Direction régionale
des affaires culturelles
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

AIDES INDIVIDUELLES A LA CREATION

La Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur attribue aux artistes professionnels en activité, des aides individuelles dans les domaines de la création contemporaine. Ont vocation à se porter candidat les artistes résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le montant de l'allocation attribuée est calculé selon la nature de la proposition de l'artiste et les dépenses nécessaires à sa réalisation. La demande ne peut dépasser **10 000 euros**. Ces aides permettent aux artistes de mener à bien, **jusqu'à réalisation concrète**, un projet **personnel** ou **spécifique** (au sein d'un programme ou d'un projet collectif). Le terme « projet » ne renvoie ni à une exposition, ni à l'édition d'un catalogue monographique. Ces aides ne sont pas des bourses d'étude ou de formation. Les étudiants en cours de scolarité dans une école d'art publique ou privée et dans une UFR d'arts plastiques ne peuvent pas déposer de candidature ainsi que les artistes dans la première année qui suit l'obtention de leur diplôme d'enseignement artistique.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DEMANDES

30 mars 2006

CONTACT ET LIEU DE DEPOT

Service des Arts Plastiques
23 Boulevard du Roi René
13617 Aix en Provence Cedex 1
TEL : 04.42.16.14.01

MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

En cas d'avis favorable de la commission, la candidature ne peut-être renouvelée qu'au terme de trois ans révolus.

En cas d'avis défavorable de la commission, la candidature ne peut-être renouvelée qu'au terme de deux ans révolus.

L'allocation sera déclarée aux services fiscaux

CUMUL DES CANDIDATURES

Le dépôt des candidatures est autorisé entre l'aide individuelle à la création et les aides allouées au titre de séjour à l'étranger :

- L'Académie de France à Rome (dépôt de la demande au 3 rue de Valois 75001 PARIS Tél. 01.40.15.74.48)

- Les aides du Ministère des affaires étrangères (programme de résidence, de recherche et de création, Villa Médicis hors les murs, etc) (dépôt des demandes auprès de l'AFAA, 1 bis rue Villars 75327 PARIS CEDEX 07, Tél : 01.53.69.83.00)

en cas d'avis favorable, une seule de ces aides peut être attribuée.

Le cumul des candidatures est interdit entre l'aide individuelle à la création et :

- L'allocation de recherche et de séjour en France et à l'étranger du Fonds d'incitation à la création (dépôt des candidatures auprès du Cnap Service du soutien à la création Tour atlantique 1 place de la Pyramide 92911 Paris-La Défense Tél : 01.46.93.06.50).

- l'aide individuelle à la création dans deux ou plusieurs régions différentes.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comporte **obligatoirement** les pièces suivantes :

1 - le formulaire ci-joint rempli avec le plus grand soin, sans renvoi à des documents annexes

2 – un descriptif du projet :

.une note dactylographiée de trois ou quatre pages maximum faisant ressortir la motivation du candidat et la nature du projet

3- les documents administratifs :

. une photocopie de la carte d'identité ; pour les étrangers : une copie d'un document officiel attestant de l'état civil

. un justificatif de résidence **nominatif** (quittance, impôt locaux...)

. un relevé d'identité bancaire ou postal.

4 - un dossier artistique sur support papier comportant :

. un curriculum vitae

. un dossier artistique comportant des images de très bonne qualité format minimum : (21cm x 15cm), permettant une bonne compréhension de la démarche artistique (pas de diapositive)

le dossier artistique doit être complété par : articles de presse, catalogue etc...

sur chaque pièce devra être indiqué : le nom de l'artiste, l'année de réalisation et le format réel de l'œuvre

5 - une copie du dossier d'artiste sur support numérique comprenant :

. un curriculum vitae

. les textes critiques

. images ou vidéo

ce dossier devra obligatoirement être présenté sur support cédérom lisible macintosh

forme du dossier :

- pour le CV et les textes un fichier au format **.PDF**

- pour les images un fichier au format **.JPG de 1024 x 768 pixels**

- pour les vidéos au format **quicktime**

- pour le son au format **MP3**

Dans le cas où les dossiers seraient retenus, la Direction régionale des affaires culturelles se réserve la possibilité de conserver le dossier d'artiste sur support numérique.

Le bénéficiaire de l'aide doit fournir au service des arts plastiques un état d'avancement de ses travaux et, dès la réalisation de son projet, un document de synthèse.

En cas de non respect de cette clause, l'artiste s'expose au remboursement de son allocation.
